

Communiqué en date du 19 JANVIER 2017

CALENDRIER 2017-BALAYAGE DES RUES-

- JEUDI	09 FEVRIER
- MARDI	11 AVRIL
- MARDI	13 JUIN
- MARDI	22 AOUT
- MARDI	17 OCTOBRE
- MARDI	19 DECEMBRE

Comme habituellement, ne pas laisser les véhicules le long des trottoirs. Merci.

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNES D'UN PARENT

A compter du 15 janvier 2017, tous les mineurs résidant en France habituellement, quelle que soit leur nationalité, quittant le territoire national, non accompagnés d'un titulaire de l'autorité parentale, devront être munis d'une autorisation de sortie du territoire (AST) complétée et signée par le titulaire de l'autorité parentale accompagnée d'une copie de la pièce d'identité du titulaire de l'autorité parentale signataire de l'AST.

Cette autorisation de sortie du territoire ne dispense pas le mineur de l'obligation d'être en possession d'un titre de voyage en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport).

Vous pouvez vous procurer ce formulaire (CERFA N° 15646*01) en **mairie** ou directement sur le site www.service-public.fr.

Le Maire
E. PAYEUR

FERMETURE DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée :

**Le vendredi 24 février et
les lundi/mardi 27/28 février 2017 INCLUS**

Réouverture au public : le VENDREDI 3 mars 2017

En cas d'urgence, s'adresser à Monsieur le Maire ou à ses Adjointes.

RAPPELS

LE PASS-NOTAIRES

Dans le cadre de l'action entreprise avec l'Association des Maires de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental d'Accès au Droit et la Chambre Départementale des Notaires de Meurthe-et-Moselle vous proposent l'accès à une consultation gratuite auprès du Notaire de votre choix sur le département de Meurthe-et-Moselle. Si vous êtes intéressés, vous pouvez venir **retirer ce « pass-notaires » à la Mairie** que vous remettrez au notaire lors de votre rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (**filles et garçons**) doivent se faire recenser en mairie pour le **Service National dans le mois de leurs 16 ans**. Se munir du livret de famille.

VENTE de CARNETS de TICKETS MOVIA

Nous vous rappelons qu'un point de vente de carnets de tickets pour l'utilisation du bus MOVIA, est à votre disposition en Mairie :

- le carnet PASS SOLO (10 tickets) :..... 8,00 €
- le carnet PASS SOLO **tarif réduit** (10 tickets)
(cartes COTOREP et RMI) 4,00 €

Vous pouvez venir les acheter aux heures d'ouverture de la Mairie :

Lundi : de 18 h à 19 h

Les Mardi et Vendredi : de 16h à 19 h

Le paiement par chèque n'est pas accepté.